

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ECN Group, SL — Principauté d'Andorre

Dernière mise à jour : [à compléter — date effective de mise en ligne, postérieure à la constitution du 28 septembre 2026]

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») régissent l'ensemble des transactions commerciales conclues entre ECN Group, SL, société limitée de droit andorran, dont le siège social est situé à [à compléter], immatriculée sous le NRT [à compléter] (ci-après « ECN », « la Société » ou « le Vendeur »), et toute personne physique ou morale (ci-après le « Client » ou « Membre ») souhaitant bénéficier des produits et services proposés sur le site <https://www.ecn-group.com>.

Toute commande passée sur le site implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes CGV par le Client. Le Client reconnaît en avoir pris connaissance avant la validation de sa commande.

Article 1 — Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles ECN Group, SL fournit au Client :

- l'accès à un cercle privé d'affaires par adhésion annuelle, selon trois niveaux : Initié, Membre et Cercle Fondateur ;
- l'accès à un catalogue de formations en ligne à finalité exclusivement pédagogique, dont la composition est consultable sur le site et susceptible d'évoluer ;
- la vente de produits de sécurité numérique (portefeuilles matériels, clés de sécurité) ;
- la vente de terminaux de paiement électroniques acceptant les monnaies fiduciaires et les crypto-actifs ;
- des prestations d'accompagnement personnel et professionnel ;
- un service de mise en relation avec des partenaires tiers, dans les conditions strictement définies à l'article 13 ;
- un programme de parrainage, régi par les articles 12 et par le Règlement du Programme de Parrainage annexé aux présentes.

Article 2 — Identité du Vendeur

ECN Group, SL, société limitée de droit andorran au capital de 3 000 €.

Siège social : [à compléter] — NRT : [à compléter] — Numéro d'immatriculation au Registre de Sociétés : [à compléter] — Date de constitution : [à compléter] — Représentant légal : [à compléter]

Contact : ECN.group@proton.me.

Article 3 — Prix

Les prix des produits et services sont affichés sur le site <https://www.ecn-group.com> en euros (€) et sont indiqués hors taxes ou toutes taxes comprises selon la catégorie du Client, conformément à la fiscalité andorrane applicable, notamment l'Impôt Général Indirect (IGI).

3.1. Grille tarifaire des adhésions

- Adhésion Initié : 500 € pour une durée d'un (1) an, réglés en un paiement unique à la souscription.
- Adhésion Membre : 1 500 € pour une durée d'un (1) an, réglés en un paiement unique à la souscription.
- Cercle Fondateur : tarif communiqué après étude de la candidature ; accès sur cooptation.

Aucun paiement fractionné ni prélèvement mensuel n'est proposé à ce jour. ECN Group, SL se réserve la faculté d'introduire ultérieurement des modalités de paiement échelonné, qui feraient alors l'objet de conditions particulières.

ECN Group, SL se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de la commande. Toute modification tarifaire applicable à une adhésion en cours de reconduction est notifiée au Client par courrier électronique au moins trente (30) jours avant la date d'échéance, le Client pouvant alors s'opposer à la reconduction sans frais.

3.2. Prix des produits, formations et prestations

Les prix des produits physiques, des formations vendues à l'unité et des prestations d'accompagnement sont indiqués sur leur fiche descriptive respective. Des frais de port et de traitement peuvent s'ajouter pour les produits physiques ; ces frais sont indiqués avant la validation de la commande.

Article 4 — Candidature et adhésion au cercle

4.1. Adhésions Initié et Membre

L'adhésion aux niveaux Initié et Membre s'effectue par souscription directe sur le site, après création d'un compte personnel et acceptation des présentes CGV ainsi que des Conditions Générales d'Utilisation.

4.2. Cercle Fondateur

L'accès au Cercle Fondateur est conditionné à une candidature soumise à l'appréciation discrétionnaire de ECN Group, SL. La Société se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute candidature sans avoir à motiver sa décision et sans que le candidat puisse prétendre à une quelconque indemnité. L'examen des candidatures fait l'objet d'une appréciation humaine et ne repose sur aucun traitement exclusivement automatisé.

La décision d'acceptation est notifiée par courrier électronique. L'accès effectif est subordonné au paiement des droits d'entrée et à la signature d'un engagement de confidentialité.

Article 5 — Commande et conclusion du contrat

La commande est réputée conclue dès validation du paiement par le Client. ECN Group, SL adresse alors au Client un courrier électronique de confirmation récapitulant les éléments essentiels de la commande.

ECN Group, SL se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure, ou pour tout motif légitime, notamment en cas de suspicion de fraude.

Article 6 — Modalités de paiement

Les paiements s'effectuent par l'intermédiaire des prestataires de services de paiement retenus par ECN Group, SL, à savoir le terminal de paiement virtuel de MoraBanc pour les paiements par carte bancaire, les prestataires NOWPayments et CoinGate pour les règlements en crypto-actifs, et PayPal à titre complémentaire.

Le Client garantit qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le moyen de paiement choisi. Les données bancaires du Client ne sont à aucun moment stockées par ECN Group, SL ; elles sont transmises de manière chiffrée directement au prestataire de paiement.

6.1. Paiement des adhésions

L'adhésion est réglée en un paiement unique au jour de la souscription, pour une période de douze (12) mois.

6.2. Paiement des produits et prestations

Le paiement des produits physiques, des formations à l'unité et des prestations d'accompagnement s'effectue intégralement au moment de la commande.

6.3. Défaut de paiement

En cas de défaut ou de retard de paiement, ECN Group, SL se réserve le droit de suspendre immédiatement l'accès aux services du Client concerné et de résilier le contrat de plein droit après mise en demeure restée infructueuse pendant quinze (15) jours.

Article 7 — Adhésion : durée, reconduction et résiliation

L'adhésion est souscrite pour une durée ferme de douze (12) mois à compter de la date de souscription.

Elle est reconduite automatiquement pour une nouvelle période de douze (12) mois, sauf opposition du Client. ECN Group, SL adresse au Client, au moins trente (30) jours avant la date d'échéance, un courrier électronique de rappel mentionnant la date de reconduction, le montant applicable et les modalités d'opposition.

Le Client peut s'opposer à la reconduction à tout moment jusqu'à la veille de la date d'échéance, depuis son espace personnel ou par courrier électronique adressé à ECN.group@proton.me. Passée cette date, la nouvelle période annuelle est due dans son intégralité.

Aucun remboursement au prorata temporis n'est dû au titre d'une période annuelle entamée, sauf disposition légale impérative contraire et sous réserve de l'article 8.

ECN Group, SL se réserve le droit de suspendre ou de résilier toute adhésion en cas de manquement grave du Client aux présentes CGV, aux CGU, ou en cas de comportement portant atteinte à l'intégrité, à la réputation ou à la sécurité du cercle ou de ses membres.

Article 8 — Droit de rétractation

Conformément aux dispositions applicables en matière de protection du consommateur, et notamment à la Llei 13/2013, du 13 juin, de compétence effective et de protection du consommateur, le Client personne physique agissant à des fins étrangères à son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat, pour les services, ou de la réception du bien, pour les produits physiques, pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision.

8.1. Modalités d'exercice

Le droit de rétractation s'exerce par l'envoi, avant l'expiration du délai, d'une déclaration non ambiguë exprimant la volonté de se rétracter, à l'adresse ECN.group@proton.me.

8.2. Renonciation expresse pour les contenus numériques

Le Client dont l'adhésion ou l'achat ouvre un accès immédiat à des contenus numériques est invité, lors de la validation de sa commande, à formuler deux déclarations distinctes et expresse, matérialisées par deux cases à cocher séparées et non pré-cochées :

- une demande expresse que l'exécution du contrat commence immédiatement, avant l'expiration du délai de rétractation ;
- une renonciation expresse à son droit de rétractation, dont il reconnaît avoir compris qu'elle lui en fait perdre le bénéfice.

ECN Group, SL conserve la trace horodatée de ces déclarations. À défaut de recueil de ces deux déclarations, le Client conserve l'intégralité de son droit de rétractation.

8.3. Autres exceptions

Conformément à la législation applicable, le droit de rétractation ne peut par ailleurs être exercé pour :

- les biens confectionnés selon les spécifications du Client ou nettement personnalisés ;
- les biens scellés par le Client après livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons de protection de la santé ou d'hygiène ;
- les prestations de services pleinement exécutées avant la fin du délai de rétractation, après accord préalable exprès du Client et renonciation expresse de sa part.

8.4. Effets de la rétractation

En cas de rétractation valablement exercée, ECN Group, SL rembourse le Client de l'intégralité des sommes versées, y compris les frais de livraison standards, au plus tard quatorze (14) jours après la date à laquelle elle a été informée de la décision. Le remboursement s'effectue par le même moyen de paiement que celui utilisé lors de la transaction initiale, sauf accord exprès contraire.

S'agissant d'un bien physique, le Client renvoie le produit sans retard excessif et au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant sa décision. Les frais de retour sont à la charge du Client, sauf mention contraire.

Article 9 — Livraison des produits physiques

Les produits physiques sont expédiés à l'adresse indiquée par le Client lors de la commande. Les délais de livraison sont indiqués à titre informatif ; tout dépassement raisonnable ne peut donner lieu à indemnité ni annulation de commande.

Les risques de perte ou d'endommagement sont transférés au Client dès la prise de possession physique du bien. En cas de produit manquant ou endommagé à la livraison, le Client formule ses réserves auprès du transporteur et en informe ECN Group, SL à l'adresse ECN.group@proton.me dans les plus brefs délais.

Article 10 — Accès aux contenus numériques et aux formations

L'accès aux contenus numériques est ouvert au Client après validation du paiement, par la mise à disposition d'identifiants personnels sur son espace membre.

Le Client s'engage à préserver la confidentialité de ses identifiants et à ne pas les communiquer à des tiers. Toute utilisation frauduleuse ou non autorisée relève de sa responsabilité exclusive.

ECN Group, SL concède au Client, pour la durée de son adhésion ou de son accès à la formation achetée, un droit d'usage strictement personnel, non cessible et non exclusif sur les contenus. Certains contenus sont fournis par des partenaires pédagogiques tiers et demeurent la propriété de ceux-ci.

⚠ Toute reproduction, diffusion, revente ou partage non autorisé des contenus de formation expose le Client à des poursuites civiles et pénales et entraîne la résiliation immédiate de son adhésion sans remboursement.

Article 11 — Nature éducative des contenus — Absence de conseil financier

Le Client reconnaît expressément que l'ensemble des contenus diffusés par ECN Group, SL, notamment les modules portant sur les crypto-actifs, la finance, l'intelligence artificielle, les langues ou le développement personnel, sont fournis à titre exclusivement informatif, pédagogique et éducatif.

Ces contenus ne constituent en aucun cas :

- un conseil en investissement ni une recommandation personnalisée d'opération ;
- une incitation à acheter, vendre ou détenir un instrument financier ou un crypto-actif ;
- un conseil fiscal, juridique, comptable ou patrimonial personnalisé ;
- une offre au public de titres, de services d'investissement ou de services sur actifs numériques.

⚠ ECN Group, SL ne dispose d'aucun agrément d'autorité financière et n'en revendique aucun. Elle n'est ni prestataire de services d'investissement, ni conseiller financier, ni établissement de crédit, ni établissement de paiement.

Les décisions d'investissement, d'épargne, de placement ou de gestion du patrimoine du Client relèvent de sa seule responsabilité. Le Client est invité à consulter des professionnels dûment habilités dans sa juridiction avant toute prise de décision. Les performances passées, exemples chiffrés et études de cas présentés le sont à titre purement illustratif et ne préjugent en rien des performances futures.

Article 12 — Programme de parrainage et solde de fidélité

ECN Group, SL propose à ses Membres un programme de parrainage leur permettant de bénéficier d'un avantage en cas d'adhésion effective d'un nouveau Membre parrainé. Les modalités détaillées figurent au Règlement du Programme de Parrainage, annexé aux présentes et communiqué au Membre lors de son inscription au programme.

12.1. Conditions d'éligibilité

Seuls les Membres à jour de leurs obligations de paiement et ne faisant l'objet d'aucune procédure de suspension peuvent participer au programme.

12.2. Barème

L'avantage de parrainage est calculé sur le montant effectivement acquitté par le filleul au titre de son adhésion, selon le niveau d'adhésion du parrain :

- Parrain de niveau Membre : 20 % du montant de l'adhésion du filleul, soit 100 € pour un filleul Initié, 300 € pour un filleul Membre, et 20 % du montant acquitté pour un filleul Cercle Fondateur ;
- Parrain de niveau Initié : 10 % du montant de l'adhésion du filleul, soit 50 € pour un filleul Initié, 150 € pour un filleul Membre, et 10 % du montant acquitté pour un filleul Cercle Fondateur.

L'avantage n'est acquis qu'après encaissement effectif et définitif de l'adhésion du filleul, et sous réserve que celui-ci n'exerce pas son droit de rétractation.

12.3. Solde de fidélité

Les avantages de parrainage sont portés au crédit d'un solde de fidélité attaché au compte du Membre. Ce solde est un avoir commercial interne, libellé en euros à titre de simple unité de compte. Il ne constitue ni un dépôt, ni une monnaie, ni une créance exigible à première demande.

Le Membre peut librement affecter son solde au règlement de son adhésion suivante, à l'achat de formations, de produits ou de prestations proposés par ECN Group, SL, ou le conserver.

12.4. Demande de versement

Le Membre peut demander le versement en euros de tout ou partie de son solde, sous réserve du respect cumulatif des conditions suivantes :

- son adhésion pour la période annuelle suivante a été intégralement acquittée, par le solde ou par tout autre moyen ;
- le total cumulé des versements déjà perçus par ce Membre, tous exercices confondus, n'excède pas trois mille (3 000) euros.

Au-delà de ce plafond contractuel de 3 000 €, aucun versement supplémentaire ne peut intervenir sans que le Membre ait préalablement acquis le statut d'Apporteur d'Affaires dans les conditions de l'article 12.6.

12.5. Obligations déclaratives du Membre

⚠ Le plafond de 3 000 € est une règle contractuelle propre à ECN Group, SL. Il ne constitue en aucun cas un seuil d'exonération fiscale ou sociale.

Le Membre est seul responsable des obligations déclaratives, fiscales et sociales résultant des sommes qu'il perçoit, dès le premier euro et quel qu'en soit le montant, dans son pays de résidence fiscale. ECN Group, SL n'est ni conseiller fiscal, ni employeur, ni mandataire du Membre, et ne procède à aucune retenue, déclaration ou reversement pour son compte. Il appartient au Membre de se rapprocher d'un professionnel qualifié.

12.6. Statut d'Apporteur d'Affaires

Le Membre souhaitant percevoir des commissions au-delà du plafond de l'article 12.4 doit justifier d'un statut professionnel lui permettant d'émettre des factures (extrait Kbis ou équivalent dans son pays d'établissement, numéro d'identification et, le cas échéant, numéro de TVA), et conclure avec ECN Group, SL une Convention d'Apporteur d'Affaires.

Les commissions sont alors versées sur facture émise par l'Apporteur d'Affaires, sans plafond, et constituent une rémunération commerciale dont il assume seul le traitement fiscal, social et comptable.

12.7. Offre de lancement à paiement différé

ECN Group, SL peut proposer au candidat Apporteur d'Affaires une modalité de paiement différé de son adhésion, destinée à lui laisser le temps de prendre connaissance du catalogue, de se former aux produits et de préparer son activité avant de la démarrer.

Cette modalité obéit aux règles suivantes :

- l'accès aux services est ouvert dès la signature de la Convention d'Apporteur d'Affaires ;
- le prix de l'adhésion demeure dû dans son intégralité et devient exigible le soixante-et-unième (61e) jour suivant la signature ;
- les commissions acquises par l'Apporteur d'Affaires au cours de cette période viennent s'imputer de plein droit sur le montant dû ; si elles l'égalent ou l'excèdent, aucun solde n'est réclamé ;
- le candidat enregistre un moyen de paiement valide à la signature et souscrit un engagement de paiement exprès ;
- une facture est émise automatiquement au 61e jour pour le solde restant dû ;
- à défaut de règlement dans les quinze (15) jours suivant l'émission de la facture, l'accès aux services est suspendu de plein droit, sans préjudice du recouvrement de la créance.

⚠ Cette modalité constitue un différé de paiement, et non une gratuité conditionnée au recrutement. Le prix de l'adhésion est dû en toute hypothèse ; seule son imputation éventuelle par des commissions acquises peut le réduire ou l'éteindre.

12.8. Expiration du solde

En l'absence de reconduction de l'adhésion, le solde de fidélité demeure disponible pendant six (6) mois à compter de la date d'échéance non reconduite. À l'expiration de ce délai, le solde est définitivement perdu, sans indemnité ni contrepartie.

12.9. Interdictions

Il est strictement interdit au parrain comme à l'Apporteur d'Affaires :

- de procéder à un démarchage commercial agressif, trompeur ou non sollicité ;
- de garantir ou de laisser espérer un quelconque rendement, gain ou résultat ;
- d'utiliser des supports de communication usurpant l'identité, la marque ou les visuels de ECN Group, SL sans autorisation écrite préalable ;
- de présenter les formations ou les mises en relation comme un conseil en investissement ou une opportunité de rendement financier ;
- de présenter l'adhésion comme un placement, un investissement ou une source de revenus garantie.

Tout manquement entraîne l'exclusion immédiate du programme, la perte du solde de fidélité et, le cas échéant, la résiliation de l'adhésion, sans préjudice d'éventuelles poursuites.

12.10. Absence de structure pyramidale

⚠ Le programme de parrainage ne constitue ni une offre d'investissement collectif, ni un système de vente pyramidale, ni un schéma promettant un enrichissement.

Il comporte un niveau unique de rémunération : aucun avantage ni aucune commission n'est versé à raison des adhésions parrainées par les filleuls d'un parrain. Les avantages sont exclusivement assis sur les adhésions effectivement souscrites et payées auprès de ECN Group, SL. Les services souscrits par le Membre lui sont fournis intégralement et indépendamment de toute activité de parrainage, laquelle demeure facultative. Les revenus qu'un Membre peut tirer du programme dépendent exclusivement de son activité personnelle et ne sont aucunement garantis.

Article 13 — Service de mise en relation avec des partenaires tiers

ECN Group, SL peut présenter à ses Membres des entreprises, projets ou opérateurs tiers (ci-après les « Partenaires ») susceptibles de correspondre à leurs recherches. Ce service constitue une simple mise en relation.

13.1. Qualité d'intermédiaire

ECN Group, SL agit exclusivement en qualité d'intermédiaire de présentation. Elle n'est ni partie, ni mandataire, ni garante, ni caution des contrats que le Membre viendrait à conclure avec un Partenaire. Tout contrat conclu à la suite d'une mise en relation l'est directement et exclusivement entre le Membre et le Partenaire, sous leur seule responsabilité.

13.2. Absence de maniement de fonds

⚠ ECN Group, SL ne reçoit, ne détient, ne gère, ne place et ne transfère aucun fonds destiné à être investi, prêté ou confié à un Partenaire. Aucun versement du Membre à destination d'un Partenaire ne transite par ECN Group, SL.

13.3. Absence de garantie

ECN Group, SL ne garantit ni la solvabilité, ni la solidité, ni la régularité, ni la pérennité d'un Partenaire. Elle ne garantit aucun rendement, aucune performance, aucune distribution, aucune liquidité ni aucune restitution du capital engagé. Les informations, présentations et documents transmis émanent des Partenaires eux-mêmes ; ECN Group, SL n'en garantit ni l'exactitude ni l'exhaustivité.

Les vérifications que ECN Group, SL pourrait effectuer sur un Partenaire ne constituent ni un audit, ni une recommandation, ni une validation, et ne sauraient engager sa responsabilité ni dispenser le Membre de ses propres vérifications.

13.4. Responsabilité du Membre

Il appartient au Membre, préalablement à tout engagement :

- de procéder à ses propres vérifications et de se faire assister des conseils de son choix ;
- de vérifier la licéité de l'opération envisagée au regard de la réglementation applicable dans son pays de résidence ;
- d'apprécier le risque encouru, y compris le risque de perte totale des sommes engagées.

13.5. Rémunération

La mise en relation n'est facturée au Membre ni directement ni indirectement. Lorsqu'un Partenaire verse une rémunération d'apport d'affaires, celle-ci est versée directement par le Partenaire au bénéficiaire concerné. Aucune commission de Partenaire ne transite par ECN Group, SL ni n'alimente le solde de fidélité prévu à l'article 12.

⚠ Le service de mise en relation ne constitue pas une activité de conseil en investissement, de démarchage bancaire ou financier, d'intermédiation en financement participatif, ni une offre au public de titres financiers.

Article 14 — Vigilance et lutte contre le blanchiment

Dans le cadre de ses obligations au titre de la réglementation andorrane relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, ECN Group, SL peut être tenue de mettre en œuvre des mesures de vigilance à l'égard de ses Clients.

À ce titre, elle peut notamment demander au Client :

- une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile ;
- pour les personnes morales, les statuts, l'extrait d'immatriculation et l'identité des bénéficiaires effectifs ;
- toute information utile sur l'origine des fonds.

Le Client s'engage à fournir des informations exactes et à les actualiser. ECN Group, SL se réserve le droit de refuser, suspendre ou résilier toute relation, sans indemnité, en cas de refus de communiquer les pièces demandées, de doute sérieux sur leur authenticité ou sur l'origine des fonds. Le cas échéant, elle procède aux déclarations requises auprès de l'Unitat d'Intel·ligència Financera d'Andorra (UIFAND), sans pouvoir en informer le Client.

Les justificatifs collectés sont conservés pendant la durée prévue par la réglementation applicable.

Article 15 — Garanties sur les produits physiques

Les produits physiques bénéficient des garanties légales applicables en droit andorran et, le cas échéant, des garanties contractuelles consenties par les fabricants. Le Client est invité à se reporter à la documentation du fabricant.

ECN Group, SL ne saurait être tenue responsable d'une utilisation non conforme des produits, d'un défaut d'entretien, ou d'une altération imputable au Client ou à un tiers. S'agissant des dispositifs de sécurité numérique, le Client demeure seul responsable de la conservation de ses clés, codes et phrases de récupération, dont la perte est irréversible.

Article 16 — Responsabilité

ECN Group, SL s'engage à apporter tous les soins raisonnables à l'exécution de ses prestations. Sa responsabilité est limitée à une obligation de moyens.

Sauf faute lourde ou dolosive de sa part, et sauf dommage corporel, la responsabilité totale et cumulée de ECN Group, SL à l'égard d'un Client ne peut excéder le montant total des sommes effectivement payées par ce Client à ECN Group, SL au cours des douze (12) mois précédant le fait générateur du dommage.

ECN Group, SL ne saurait en aucun cas être tenue responsable des pertes indirectes, pertes de chance, pertes de données, pertes d'exploitation, pertes de revenus ou pertes financières subies par le Client, ni des pertes résultant d'un engagement pris auprès d'un Partenaire au sens de l'article 13.

Les présentes limitations ne s'appliquent pas lorsque la loi applicable au consommateur y fait obstacle.

Article 17 — Force majeure

ECN Group, SL ne pourra être tenue pour responsable, ou considérée comme ayant failli à ses obligations, pour tout retard ou inexécution résultant d'un cas de force majeure.

Article 18 — Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont traitées conformément à la Politique de Confidentialité accessible sur le site et à la législation applicable (Llei 29/2021, du 28 octobre, qualifiée de protection des données personnelles, et Règlement (UE) 2016/679 — RGPD).

Article 19 — Réclamation et règlement amiable des litiges

En cas de litige, le Client est invité à contacter ECN Group, SL à l'adresse ECN.group@proton.me afin de rechercher une solution amiable. Le Client consommateur résidant dans l'Union européenne peut également recourir à la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges, accessible à l'adresse <https://ec.europa.eu/consumers/odr>.

Article 20 — Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont régies par le droit de la Principauté d'Andorre. Tout litige relatif à leur formation, interprétation ou exécution relève de la compétence exclusive des tribunaux d'Andorre, sans préjudice des dispositions d'ordre public plus protectrices applicables aux consommateurs résidant dans un État membre de l'Union européenne.

Article 21 — Divisibilité — Modification

Si l'une des stipulations des présentes CGV venait à être déclarée nulle ou inopposable, les autres stipulations conserveront leur pleine force et effet.

ECN Group, SL se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande. Les modifications substantielles sont notifiées aux Membres en cours d'adhésion par courrier électronique, avec un préavis minimum de trente (30) jours.